

# TWENTY ONE

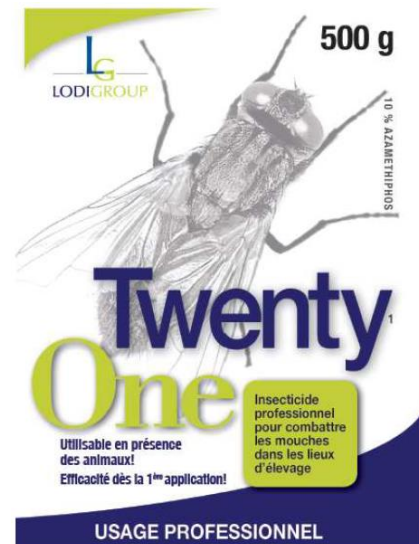
**Poudre Insecticide professionnelle pour combattre les mouches dans les bâtiments d'élevage**  
**AMM n°BTR0082 (BELGAGRI)**

## 1. COMPOSITION

Substance active ..... **Azamethiphos** (N°CAS 35575-96-3)  
 Concentration ..... 10% m/m  
 Apparence ..... Poudre

## 2. USAGES

N°AMM ..... BTR0082  
 Nom Homologué .... Twenty 1 WP  
 Utilisateurs..... Strictement professionnels  
 Détenteur ..... BELGAGRI  
 Distributeur ..... LODI GROUP  
 Usages ..... Insecticide contre les mouches dans les logements d'animaux domestiques, désinsectisation: salles de traite, bergeries, chèvreries, porcheries, nurseries, étables, poulaillers, écuries.

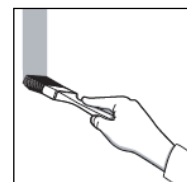


## Utilisable en présence des animaux

## 3. MODE ET DOSE D'EMPLOI

A badigeonner ou à pulvériser de manière épaisse aux endroits où se posent les mouches et hors de portée des animaux. Les mouches préfèrent consommer un aliment semi liquide, la préparation devra être ainsi être ni trop liquide, ni trop sèche. Placer au moins 60 tâches de 30x30cm aux endroits où se concentrent les mouches : les cadres de fenêtres, le pourtour des portes, les piliers, les poutres, les plafonds aux endroits où les animaux n'ont pas accès.

En badigeonnage : Mélanger 250g de Twenty One à 250mL d'eau tiède. Bien mélanger jusqu'à l'obtention d'une pâte suffisamment fluide pour être appliquée. Appliquer la préparation aux endroits où les mouches se posent.



En pulvérisation épaisse : Mélanger 250g dans 2 L d'eau et pulvériser aux endroits où les mouches se posent.



500g de Twenty One permet de traiter jusqu'à 200m<sup>2</sup> de surface au sol.

## TWENTY ONE

**Poudre Insecticide professionnelle pour combattre les mouches  
dans les bâtiments d'élevage**  
**AMM n°BTR0082 (BELGAGRI)**

---

### 3. MODE ET DOSE D'EMPLOI (suite)

---

#### Conversion en nombre d'animaux dans les bâtiments d'élevage :

POULAILLERS de 3600 poules pondeuses : 9 poules/m<sup>2</sup>  
ELEVAGE de CANARDS de 4000 FEMELLES : 10 femelles /m<sup>2</sup>  
ETABLES de 50 VACHES LAITIERES : 1 vache/ 8 m<sup>2</sup>  
BERGERIES de 300 à 400 BREBIS : 2 brebis laitières /m<sup>2</sup>  
PORCHERIES +/- 330 PORCS à l'engraissement : 1 porc/1,2m<sup>2</sup>  
MATERNITES de 80 TRUIES : 1 truie/5m<sup>2</sup>

PERSISTANCE D'action 6 à 8 SEMAINES

---

### 4. CONDITIONNEMENT

---

Boite de 500g contenant 2 sachets de 250g, Réf : I7087

---

### 5. PRÉCAUTIONS

---

Utilisez les insecticides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Ne pas appliquer Twenty One sur les murs blanchis à la chaux ni sur les surfaces trop poreuses ou récemment désinfectées. Ne pas traiter les abreuvoirs, les mangeoires ou autre endroits destinés à recevoir les aliments ou susceptibles d'être léchés par les animaux.

Consultez impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr)

Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.